



La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 438

30 avril 2019

État de situation 2018

Aucun progrès en 15 ans pour les personnes seules

Depuis 2011, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CEPE) publie à intervalle irrégulier un « état de situation » dans lequel il fait le point sur la lutte contre la pauvreté à partir des dernières données disponibles sur le sujet. Le CEPE a été mis sur pied en 2005 par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il a pour mandat, entre autres, de « fournir des informations fiables et rigoureuses, notamment de nature statistique, en matière de pauvreté et d'exclusion sociale ». Les publications du CEPE se révèlent être de précieux outils de travail et de référence.

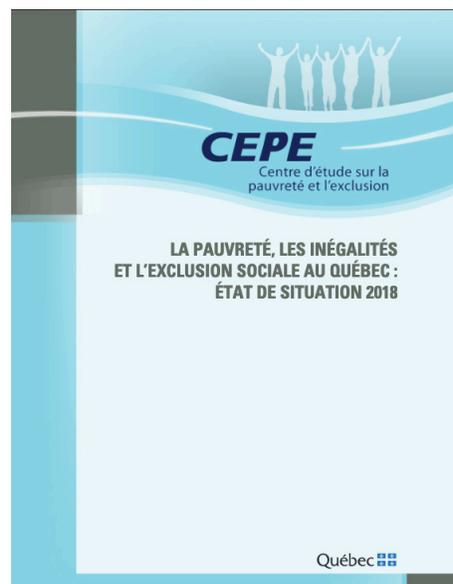
La parution de l'état de situation 2018 (<https://urlz.fr/910L>) marque un jalon important. Le CEPE y mesure l'évolution de la pauvreté au Québec depuis l'adoption du premier Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté (2004) jusqu'à la publication du troisième Plan d'action (2017). Un constat ressort de cette période : les familles avec enfants ont réussi à améliorer leur sort, notamment en raison des politiques familiales développées par le gouvernement du Québec, alors que le taux de faible revenu des personnes vivant seules est demeuré le même.

Les chiffres ne mentent pas : depuis bientôt 15 ans, une personne vivant seule sur quatre ne couvre pas ses besoins de base au Québec. En 2004, 23,2 % des personnes vivant seules ne réussissaient pas à couvrir leur besoin de base ; en 2016, elles étaient 23 % à ne pas

les couvrir. Une situation inquiétante et inacceptable.

Le tableau est encore plus sombre si on ne tient compte que des personnes seules de moins de 65 ans. « Leurs taux de faible revenu sont souvent supérieurs à 30 % au cours de la période étudiée, généralement assez identiques selon le sexe, comme on peut l'observer, en 2016 par exemple, pour les hommes (30,1 %) ou les femmes (29,5 %). »

Qu'a fait jusqu'ici le gouvernement pour améliorer les revenus des personnes seules en situation de pauvreté? Pas grand-chose! Il a fallu attendre la publication, en décembre 2017, du troisième Plan d'action gouvernementale de lutte contre la pauvreté pour qu'il admette



Source: <https://urlz.fr/910L>



Bougeons!

Pour une réforme de la Régie

Le regroupement des comités de logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) a lancé en décembre une campagne pour revendiquer une réforme en profondeur de la Régie du logement. Que ce soit les frais d'ouverture de dossier ou l'absence de bureaux dans plusieurs régions, la complexité des procédures ou les longs délais d'attente, etc., les obstacles sont nombreux pour les locataires qui veulent faire valoir leurs droits.

Le RCLALQ a produit un document dans lequel il expose ses critiques et ses revendications à l'égard de la Régie du logement. Pour le lire : <https://tinyurl.com/reformeRCLALQ>.

Le regroupement a aussi lancé une pétition pour demander au gouvernement du Québec une réforme de la Régie afin de la rendre plus juste et accessible pour l'ensemble des locataires. On peut la signer sur le site de l'Assemblée nationale : <https://tinyurl.com/petitionRCLALQ>.

Suite de la page 1

que les personnes seules sont « plus susceptibles de se retrouver dans des situations précaires ». Avec les mesures mises de l'avant dans le troisième Plan d'action, soit l'instauration d'un revenu de base pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi de longue durée et l'augmentation progressive des prestations d'aide de dernier recours, le gouvernement améliorera les conditions de vie de ces personnes. Sans pour autant leur permettre de sortir de la pauvreté.

Quelques données sur la pauvreté des personnes seules

- 1 personne vivant seule sur 4 ne couvre pas ses besoins de base (CEPE)
- 69 % des prestataires du programme Objectif emploi sont des personnes seules (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale [MTESS], février 2019)
- 73,3 % des prestataires du programme d'Aide sociale vivent seules (MTESS, février 2019)
- 91,8 % des prestataires du programme de Solidarité sociale vivent seules (MTESS, février 2019)
- 1 travailleurE à faible revenu sur trois est une personne seule (CEPE)
- 50,3 % des demandes au réseau des Banques alimentaires du Québec proviennent de ménages constitués de personnes vivant seules (Bilan-faim 2018)
- Parmi les quelque 244 120 ménages locataires ayant des besoins impérieux de logement au Québec, 161 410 (66,1 %) sont des personnes seules (FRAPRU, Dossier noir : logement et pauvreté au Québec, juin 2018)

JUSTICE POUR LES LOCATAIRES!

RÉFORMONS LA Régie du logement

UNE CAMPAGNE DU **RCLALQ**

REGROUPEMENT DES COMITÉS LOGEMENT ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC



Collectif pour un Québec sans pauvreté

750, Saint-François Est, Québec (QC) G1K 2Z9

téléphone: 418 525-0040 / télécopieur: 418 525-0740 / collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca